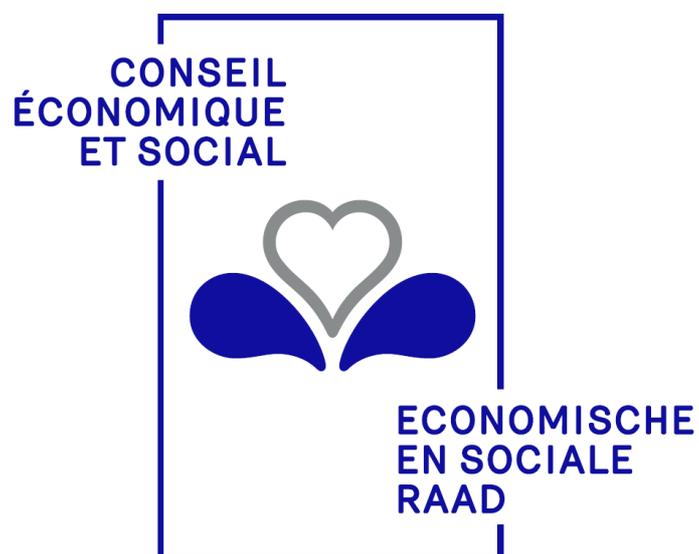


Observatoire des prix de référence dans les marchés publics



Rapport annuel 2016

Table des matières

| | | |
|-------|---|----|
| I. | Présentation des missions de l'Observatoire..... | 3 |
| II. | Finalisation de l'outil en ligne de transmission de données de marchés publics de nettoyage... | 4 |
| III. | Groupe de travail « Lutte contre le dumping social »..... | 8 |
| IV. | Cahier des charges type pour les marchés de nettoyage de locaux..... | 10 |
| V. | Réponses à des demandes officieuses de pouvoirs adjudicateurs..... | 12 |
| VI. | Tenue d'un répertoire de jurisprudence..... | 12 |
| VII. | Critères de capacité économique et financière..... | 13 |
| VIII. | Transposition des directives européennes 2014/23/24/25 UE sur la passation des marchés publics..... | 14 |
| IX. | Secteur du gardiennage..... | 14 |
| X. | Nouveau secteur : restauration collective..... | 15 |
| XI. | Autres activités..... | 15 |
| a. | Co-secrétariat du groupe de travail « Simplification administrative » et comité de pilotage d'Easybrussels..... | 15 |
| b. | Feed-back de l'enquête de terrain « nettoyage » auprès de l'UGBN..... | 16 |
| c. | Magazine du Conseil..... | 16 |
| d. | Inspection régionale de l'Emploi..... | 16 |
| e. | Autorité belge de la Concurrence..... | 17 |
| f. | Formations..... | 17 |

I. Présentation des missions de l'Observatoire

La mesure 3.6 du New Deal prévoit d' « évaluer et éventuellement réformer respectivement les clauses sociales et environnementales des marchés publics bruxellois du point de vue de leur pertinence en tant qu'instruments poursuivant les objectifs de la promotion de l'emploi, de la formation et de la transition vers une économie plus durable et innovante. ». Dans ce cadre, décision a été prise de créer un Observatoire des prix de référence dans les marchés publics (ci-après Observatoire), au sein du Conseil économique et social de la Région Bruxelles-Capitale (CESRBC), destiné à préserver l'économie bruxelloise de dumpings destructeurs d'emploi.

Le 3 octobre 2012 par décision du Gouvernement, le Ministre de l'Emploi a été chargé de modifier l'Ordonnance du 8 septembre 1994 portant création du CESRBC en vue de la création d'un Observatoire des prix.

Le CESRBC a remis un avis d'initiative le 21 mars 2013 concernant les modalités d'intégration d'un Observatoire des prix de référence en son sein.

Au cours du sommet social du 21 mai 2013, le Gouvernement bruxellois a réaffirmé la création de l'Observatoire comme l'une de ses priorités.

Créé par l'ordonnance du 3 avril 2014, cet Observatoire a pour missions de :

- Fournir toute analyse relative à des prix soumissionnés dans le cadre des marchés publics en Région de Bruxelles-Capitale, lorsque le pouvoir adjudicateur a des raisons d'interroger le caractère anormal des prix proposés, sur sollicitation du pouvoir adjudicateur d'un marché public régional, du Gouvernement régional dans le cadre de l'exercice de la tutelle sur les administrations locales ou d'un pouvoir adjudicateur dans le cadre de la procédure visée à l'article 8 ;
- Préparer, au regard des motifs identifiés par l'Observatoire comme ayant abouti à l'offre de prix anormaux, des avis généraux relatifs à l'insertion dans les documents de marchés de travaux ou de services, conformément, notamment, aux articles 7, 8 et 14 de l'Arrêté Royal du 15 juillet, de clauses techniques, notamment sociales ou environnementales de nature à renforcer, au regard des législations notamment européennes et fédérales en matière de concurrence loyale et transparente des entreprises soumissionnaires, l'attribution et l'exécution conforme des marchés publics en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Assurer, au regard des législations notamment européennes et fédérales en la matière, une veille sur les prix relevant de pratiques commerciales déloyales ou frauduleuses au regard des concurrences entre soumissionnaires dans le cadre des marchés publics régionaux et locaux, en ce compris la création d'une base de données recensant les prix observés dans le cadre de l'exercice de ses missions ;
- Sensibiliser et diffuser des connaissances en matière de prix, et assurer une intermédiation entre les pouvoirs adjudicateurs et les organisations représentatives des secteurs privés dans la poursuite d'un objectif de concurrence loyale des

soumissionnaires et d'exécution conforme des commandes publiques.

En 2016, les activités des agents de l'Observatoire se sont principalement focalisées sur les points suivants :

- finaliser la mise en place de l'outil en ligne de transmission de données de marchés publics de nettoyage de locaux ;
- participer aux travaux et assurer le Secrétariat du GT « Lutte contre le dumping social » ;
- entamer la rédaction d'un cahier des charges standard pour les marchés publics de nettoyage de locaux ;
- répondre à des demandes officieuses de pouvoirs adjudicateurs bruxellois ;
- tenir un répertoire de jurisprudence ;
- poursuivre le travail d'investigation auprès du secteur du gardiennage.

II. Finalisation de l'outil en ligne de transmission de données de marchés publics de nettoyage

En 2015, les agents de l'Observatoire avaient travaillé à la conception de pages web « Observatoire ». Ces pages web, désormais accessibles sur le site du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, ont été finalisées au premier semestre 2016.

Ces pages ont vocation à devenir la principale interface entre l'Observatoire et les pouvoirs adjudicateurs bruxellois. L'objectif est double :

- offrir aux pouvoirs adjudicateurs la possibilité de saisir l'Observatoire dans le cadre d'une analyse de prix ;
- transmettre, à titre volontaire, les informations des marchés publics, dans le cadre plus général de la construction de bases de données de prix.

L'Observatoire ayant dans un premier temps centré ses travaux sur le secteur du nettoyage, ces formulaires ont été plus spécifiquement conçus pour ces marchés. Le développement des pages web « Observatoire » est toutefois appelé à se poursuivre au fur et à mesure des avancées de l'Observatoire, et notamment de ses travaux sur de nouveaux secteurs.

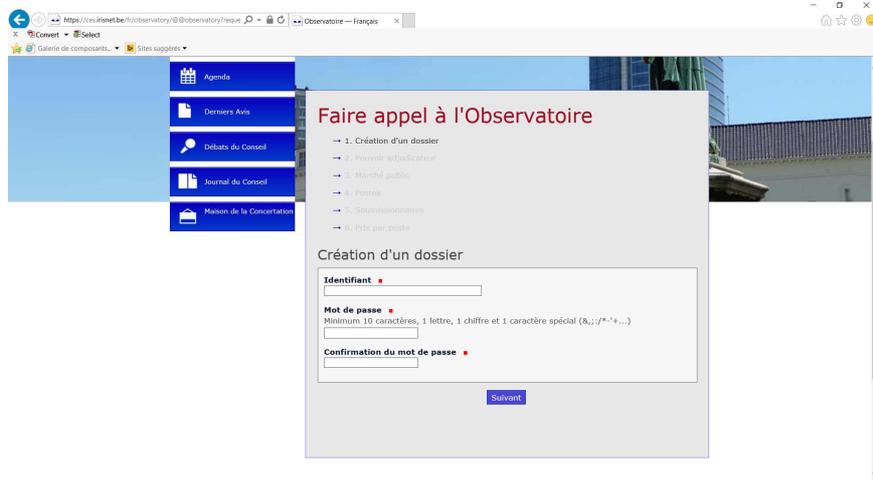
Outre les pages d'accueil et l'accès aux documents relatifs aux missions de l'Observatoire (ordonnance, rapport d'activités, etc.), ces pages sont composées d'une série de formulaires destinés aux pouvoirs adjudicateurs bruxellois.

Ces formulaires s'organisent comme suit :

- Un premier formulaire « Création d'un dossier » ouvre le dossier. Il comporte deux champs : « Login » et « Mot de passe » (figure 1) et a été conçu pour que l'auteur du

dossier puisse constituer et consulter son dossier – puis l’avis de l’Observatoire lorsque celui-ci a été émis – au sein d’un environnement sécurisé, protégé par un mot de passe.

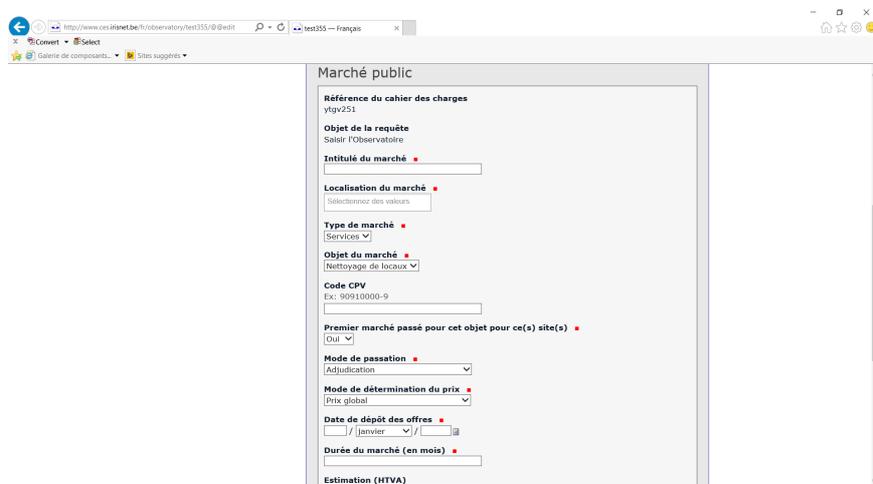
Figure 1 – Formulaire « Création d’un dossier »



The screenshot shows a web browser window with the URL <https://ces.ifinet.be/fr/observatory/@observatory/requr>. The page title is 'Faire appel à l'Observatoire'. A navigation menu on the left includes 'Agenda', 'Derniers Avis', 'Débat du Conseil', 'Journal du Conseil', and 'Maison de la Concertation'. The main content area is titled 'Faire appel à l'Observatoire' and contains a list of steps: 1. Création d'un dossier, 2. Pouvoir adjudicateur, 3. Marché public, 4. Postes, 5. Soumissionnaires, and 6. Prix par poste. The 'Création d'un dossier' step is active, showing a form with the following fields: 'Identifiant', 'Mot de passe' (with a note: 'Minimum 10 caractères, 1 lettre, 1 chiffre et 1 caractère spécial (&;/!@#...)', and 'Confirmation du mot de passe'. A 'Suivant' button is located at the bottom right of the form.

- Un formulaire « Pouvoirs adjudicateurs » permet la poursuite de l’ouverture d’un dossier. Les informations demandées caractérisent surtout le pouvoir adjudicateur (nom, type, contact, etc.).
- Après avoir validé ce formulaire, l’utilisateur accède à un formulaire « Marché public » (figure 2) dans lequel il renseigne des informations générales sur son marché (intitulé, localisation, objet, mode de passation, durée du marché, nombre de soumissionnaires, etc.). Les informations demandées sont communes à tous les types de marchés.

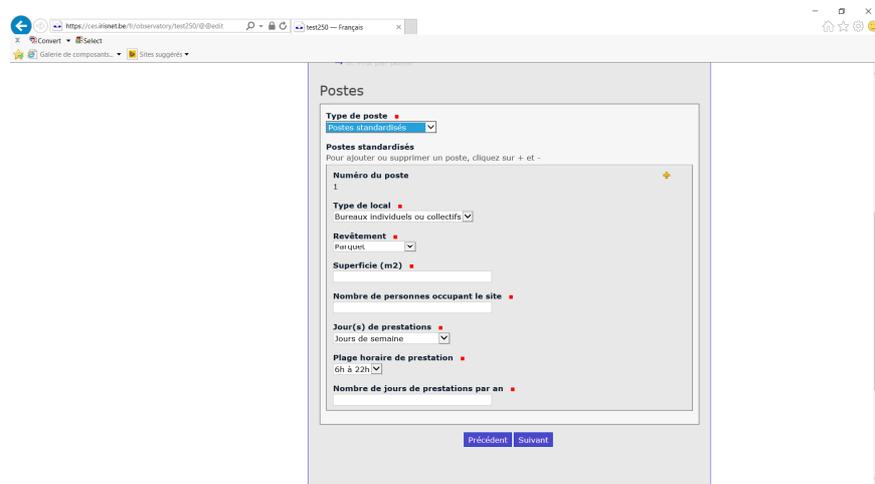
Figure 2 – Formulaire « Marché public »



The screenshot shows a web browser window with the URL <http://www.ces.ifinet.be/fr/observatory/req355/@@edit>. The page title is 'Marché public'. The form contains the following fields: 'Référence du cahier des charges' (ygv251), 'Objet de la requête' (Salaire l'Observatoire), 'Intitulé du marché', 'Localisation du marché' (with a note: 'Sélectionnez des valeurs'), 'Type de marché' (Services), 'Objet du marché' (Nettoyage de locaux), 'Code CPV' (Ex: 90910000-9), 'Premier marché passé pour cet objet pour ce(s) site(s)' (Oui), 'Mode de passation' (Adjudication), 'Mode de détermination du prix' (Prix global), 'Date de dépôt des offres' (with a date picker), 'Durée du marché (en mois)', and 'Estimation (HTVA)'. A vertical scrollbar is visible on the right side of the form.

- Les renseignements à indiquer au formulaire suivant concernent le marché à proprement dit (soit, à l'heure actuelle, un marché de nettoyage de locaux). Deux alternatives ont été développées : à l'issue de son enquête de terrain, l'Observatoire a identifié une série de variables prompts à standardiser la description des locaux du marché. Une première version du formulaire, dit sous-formulaire « Postes standardisés » (figure 3), est composée de ces variables (type de local, revêtement du sol, superficie, etc.). Dans l'hypothèse où la description des locaux du marché ne répond pas à ce mode de présentation, un sous-formulaire « Postes non standardisés » a également été développé.

Figure 3 – Formulaire « Postes standardisés »



The screenshot shows a web browser window with a form titled "Postes". The form is divided into several sections:

- Type de poste**: A dropdown menu with "Postes standardisés" selected.
- Postes standardisés**: A sub-section with a heading "Pour ajouter ou supprimer un poste, cliquez sur + et -".
- Numéro du poste**: A text input field containing the number "1".
- Type de local**: A dropdown menu with "Bureaux individuels ou collectifs" selected.
- Revêtement**: A dropdown menu with "Parquet" selected.
- Superficie (m2)**: A text input field.
- Nombre de personnes occupant le site**: A text input field.
- Jour(s) de prestations**: A dropdown menu with "Jours de semaine" selected.
- Plage horaire de prestation**: A dropdown menu with "6h à 22h" selected.
- Nombre de jours de prestations par an**: A text input field.

At the bottom of the form, there are two buttons: "Précédent" and "Suivant".

- Le formulaire suivant est dit « Soumissionnaires » (figure 4). Il permet de collecter les informations générales sur les différents opérateurs économiques ayant déposé une offre (nom, adresse du siège, suspicion de prix anormalement bas dans le chef du pouvoir adjudicateur, prix total, etc.).

Figure 4 – Formulaire « Soumissionnaires »

Screenshot of the 'Soumissionnaires' form in a web browser. The form contains the following fields:

- Nom de la firme
- Nationalité (Belgique)
- Adresse du siège
- Code postal
- N° d'immatriculation ONSS
- N° d'entreprise (Belgique uniquement) Ex: BE1234-123-123
- Nombre de personnels prévus pour réaliser le marché (ETP) Tous les personnels qui interviennent sur le chantier, quel que soit le statut
- Suspicion de prix anormalement bas (Non)
- Prix total (HTVA)
- Nom de la firme

- Enfin, le formulaire « Prix par poste » (figure 5) permet de renseigner les informations détaillées du marché, soit pour chacun des postes, pour chacun des opérateurs économiques, et en particulier les prix.

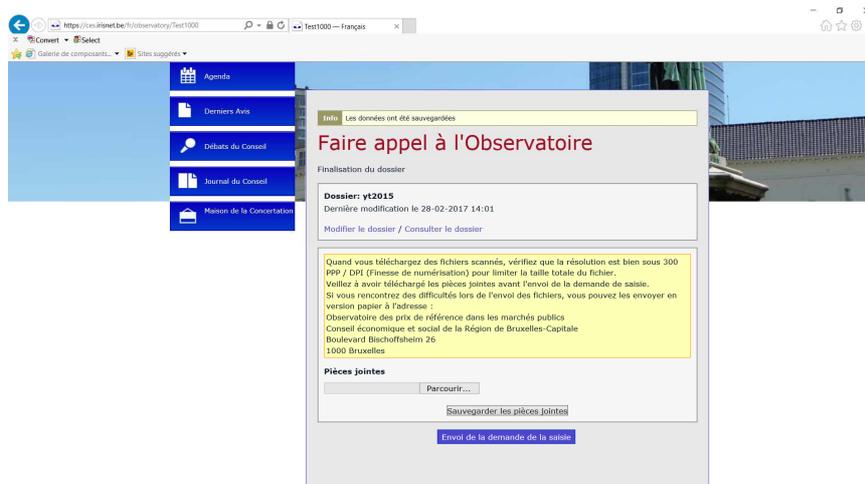
Figure 5 – Formulaire « Prix par poste »

Screenshot of the 'Prix par poste' form in a web browser. The form is divided into two sections for 'Soumissionnaire' (Firme A and Firme B). Each section includes the following fields:

- Numéro du poste
- Volume horaire de travail estimé (Nombre d'heures / an)
- Cadences (En m³ / h / personne)
- Prix horaire (HTVA)
- Prix total par poste (HTVA)

A l'issue de cette phase de saisie, le pouvoir adjudicateur est dirigé vers un espace de chargement de fichiers via lequel il peut transmettre à l'Observatoire ses documents de marché, les offres ou tout autre fichier (figure 6).

Figure 6 – Espace de chargement de fichiers



Une fois cette procédure achevée et l'envoi confirmé, l'Observatoire est averti par email. Son avis est également transmis par le biais de cette plateforme web. Les données saisies dans les formulaires sont exportables vers des logiciels de type Excel.

L'Observatoire s'est chargé de l'ensemble du contenu de ces pages et a procédé en 2016 à de nombreux tests afin d'améliorer et de valider ces formulaires. Ce travail a permis de finaliser le projet et de mettre en ligne ces pages au début du mois de mai 2016. L'ensemble des pouvoirs adjudicateurs bruxellois a été informé de la création de ces pages web « Observatoire » par l'envoi d'un courrier co-signé par le Ministre-Président, le Ministre chargé de l'Economie et de l'Emploi et le Président du CESRBC.

III. Groupe de travail « Lutte contre le dumping social »

Mis sur pied suite à la décision du Gouvernement du 3 mars 2016 relative à la transposition de la Directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics et à la lutte contre le dumping social, le groupe de travail « Lutte contre le dumping social » (ci-après GT) s'est réuni pour la première fois le 23 mai 2016 dans les locaux du CESRBC.

Ce GT, dont le Secrétariat a été confié à l'Observatoire, a été composé à partir des membres du Comité de pilotage de l'Objectif 8 – Axe 2 de la Stratégie 2025 auxquels se sont joints des experts de Bruxelles Pouvoirs Locaux, du Secrétariat général du SPRB, des interlocuteurs sociaux et d'autres organisations selon les thématiques abordées. Outre le Secrétariat, l'Observatoire s'est également joint aux discussions du GT.

Le GT « Lutte contre le dumping social » a été chargé de présenter au Gouvernement et aux interlocuteurs sociaux une série de pistes de réflexion, voire de recommandations, visant à :

- Développer dans le chef des pouvoirs adjudicateurs un ensemble de bonnes pratiques dans le recours aux procédures, la forme du marché, le choix des critères d'attribution, l'encadrement de la sous-traitance, l'intégration de clauses sociales et environnementales spécifiques, etc. ;
- Elaborer des critères de capacité économique et financière innovants permettant d'identifier les sociétés soumissionnaires présentant des risques importants ;
- Introduire des procédures spécifiques dans le suivi des marchés imposant des contrôles réguliers ainsi que des collaborations utiles avec les services en charge de la lutte contre la fraude sociale et fiscale ;
- Mettre en place un répertoire bruxellois des prestataires dans le cadre de certains marchés sur base d'une centralisation des attestations de bonne exécution des pouvoirs adjudicateurs ;
- Examiner l'opportunité de la création d'une plateforme interfédérale/interrégionale de partage de données de prix dans les marchés publics.

Les membres du GT se sont réunis à sept reprises entre le 23 mai et le 24 novembre 2016 autour des thématiques listées ci-avant.

L'Observatoire a pris part aux différentes étapes de mise en œuvre du GT par la participation à plusieurs réunions, notamment dans le cadre de leur préparation.

A cette occasion, l'Observatoire a rédigé plusieurs synthèses et documents de travail relatifs à l'intégration des clauses sociales, environnementales et éthiques, et aux protocoles de collaboration existants entre les services de contrôle et les pouvoirs adjudicateurs. Ces documents ont vocation à aider les agents de l'Observatoire dans leurs travaux.

De plus, l'Observatoire a particulièrement travaillé sur tout ou partie du contenu des réunions consacrées aux thématiques listées ci-après.

Bonnes pratiques :

- Recherche et synthèse de documents pour la rédaction du support projeté lors de la réunion reprenant une série de propositions de « bonnes pratiques » classées par thème (choix de la procédure de passation, forme du marché, description et visite du chantier, capacité technique, recours à la capacité de tiers, supervision et suivi du chantier, critères d'attribution, exécution, emploi des langues, responsabilité du prestataire, éléments de l'offre et vérification des prix).

Attestations de bonne exécution :

- Collecte de modèles d'attestations de bonne exécution et synthèse des principales variables y figurant (transmis aux membres du GT).

Critères de capacité économique et financière :

- Participation à plusieurs réunions préparatoires et calcul de plusieurs indicateurs appliqués à un cas réel.

- Rédaction d'un document de synthèse visant notamment à préparer les futurs travaux de l'Observatoire.
- Demande d'obtention de données auprès de la Banque nationale de Belgique.

En sa qualité de Secrétaire, l'Observatoire a rédigé tous les procès-verbaux des réunions du GT ainsi que le rapport final reprenant les conclusions et les recommandations des membres. Le Comité de pilotage de l'Objectif 8 – Axe 2 de la Stratégie 2025 a validé ce rapport le 23 février 2017.

IV. Cahier des charges type pour les marchés de nettoyage de locaux

Comme souligné précédemment, la mise en œuvre des missions de l'Observatoire nécessite une approche progressive, secteur par secteur. Les travaux de l'Observatoire se sont dans un premier temps centrés sur le nettoyage. Dans ce cadre l'Observatoire a contacté en 2015 environ 80 acteurs de ce secteur (fédération, entreprises, syndicats, consultants spécialisés, etc.) et a consulté sur base volontaire 25 d'entre eux afin de mener une série d'entretiens relatifs aux :

- composantes du prix de vente ;
- obligations réglementaires propres au secteur ;
- améliorations potentielles des documents du marché ;
- spécifications techniques.

Suite aux consultations menées dans le cadre de son travail de terrain sur le secteur du nettoyage, l'Observatoire a élaboré différents outils d'analyse de prix et a compilé, dans des documents de synthèse, les suggestions d'amélioration des documents de marché de nettoyage. Afin de rendre opérationnelles ces « clauses », l'Observatoire a travaillé à la préparation d'un cahier des charges type pour les marchés de nettoyage de locaux¹.

Basé sur un modèle général² produit par la Cellule Conseils et Politique d'achats du SPF P&O, ce document reprend notamment des éléments liés à/aux :

- **Critères de sélection qualitative**

Comme par exemple, les **références** exigées (attestations de bonne exécution, références selon le montant du chantier, la surface, le nombre de travailleurs, la durée, etc.), les **effectifs et les qualifications** du personnel (taux d'occupation moyen de minimum XX personnes ETP pour les 3 dernières années, XX personnes au moins doivent disposer d'un diplôme en XX ou d'un diplôme de XX degré parmi les personnes chargées d'exécuter le marché), les **certificats** (soumissionnaire titulaire du ou des certificats XX³ ou équivalents).

¹ Marché passé par appel d'offres ouvert.

² Document disponible sur le site www.publicprocurement.be.

³ ex. : VCA LSC – Liste de contrôle, Sécurité, santé et environnement entreprises Contractantes, ISO 9001.

- Vérification de l'exécution des services

Comme un **système de pointage**, un **système de communication** avec l'adjudicataire (par ex. cahier de communication dans lequel chaque membre du personnel renseigne les heures prestées, les tâches accomplies, etc.), des **visites** improvisées aléatoires ou programmées sur un échantillon du chantier par le fonctionnaire dirigeant ou son délégué (précisions des éléments contrôlés et des délais dans lesquels les manquements constatés devront être corrigés).

- Critères d'attribution

Comme les **moyens mis en œuvre** (organisation et supervision du chantier, encadrement, descriptif des méthodes et des moyens utilisés, descriptif du matériel et des produits, description des mécanismes de suivi du contrat, mécanisme de continuité du service, formation du personnel), le **système de contrôle** (fréquence des contrôles, liste des éléments contrôlés, nombre d'inspecteurs et de chefs d'équipe par agent), le **planning** (créneau horaire des prestations, temps estimé de prestation, nombre d'employés affectés à ces tâches).

- Emploi des langues

Comme la demande qu'au moins une personne ait une connaissance suffisante des langues applicables au marché (soit le néerlandais ou le français) au sein de chaque équipe.

- Description du chantier

L'Observatoire propose dans ce document un mode de description standard des locaux aux pouvoirs adjudicateurs. Les variables qui seraient ainsi renseignées seraient, pour chaque bâtiment, et outre le nombre de personnes qui l'occupent :

- le type de locaux (bureaux, sanitaires, salles communes, cuisines et kitchenettes, etc.) ;
- le revêtement de sol (parquet, carrelage, stratifié, etc.) ;
- la surface (m²) ;
- les jours et heures de prestation ;
- le nombre de jours de prestation.

Associés à certaines des informations que fourniraient les opérateurs économiques (et plus particulièrement le volume horaire estimé par poste ou la cadence de travail estimée par poste), ce mode de description devrait permettre une comparaison effective des offres et, peut-être, à terme, la construction de postes standardisés.

Ce cahier des charges type sera disponible sur les pages web de l'Observatoire dans le courant du premier semestre 2017.

V. Réponses à des demandes officielles de pouvoirs adjudicateurs

Le travail de terrain mené par l'Observatoire lui a permis de développer des méthodologies d'analyse de prix et de collecter des suggestions d'améliorations des documents de marchés.

Suite à ce travail empirique, l'Observatoire a répondu à plusieurs demandes officielles de pouvoirs adjudicateurs. Celles-ci concernaient la relecture de documents de marchés et l'analyse de données de prix et de courriers de justification de prix.

L'Observatoire a pu mettre en œuvre à ces occasions les méthodologies développées en 2015.

VI. Tenue d'un répertoire de jurisprudence

Dans l'objectif de développer une expertise relative aux missions qui lui sont attribuées, l'Observatoire s'est attelé à la mise en place d'un répertoire de jurisprudence. Cet outil a pour ambition de répertorier, d'analyser et de résumer les décisions de justice en lien avec les marchés publics. De manière plus spécifique, il est axé sur les matières propres aux activités de l'Observatoire. Par conséquent, l'ensemble des décisions qui y sont étudiées concernent principalement la procédure de passation et d'attribution des marchés publics.

Le répertoire est composé, d'une part, des arrêts rendus par le Conseil d'État dans le cadre du contentieux d'attribution et, d'autre part, des décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne statuant sur le respect du droit européen des marchés publics.

- Conseil d'État

La partie du répertoire concernant les décisions rendues par le Conseil d'État s'articule elle-même autour de subdivisions regroupant les arrêts liés directement aux thématiques abordées par l'Observatoire :

- La problématique de l'agrément des entrepreneurs dans le cadre des marchés publics de travaux. Sont par exemples étudiés les arrêts concernant les erreurs d'appréciation de la catégorie d'entrepreneurs, la définition des critères de détermination de la classe d'entrepreneur et le mécanisme de suspension de cette agrément.
- Les décisions statuant sur la nature et les éléments à inclure dans le prix remis par les soumissionnaires dans leur offre.
- Les arrêts traitant de la procédure de contrôle et de vérification des prix. Il est, notamment, pris en compte la jurisprudence florissante de la juridiction administrative liée aux caractéristiques de ce contrôle et à la marge d'appréciation que possède le pouvoir adjudicateur lors de cette procédure. Sont également analysées les décisions traitant de l'analyse du formalisme de ce contrôle et du principe de motivation des décisions des pouvoirs adjudicateurs par rapport aux

justifications de prix fournies par les soumissionnaires. Le Conseil d'État a, en effet, rendu plusieurs arrêts précisant ce qui devait être considéré comme une justification admissible ou inadmissible de ce prix.

- La problématique du contrôle et de la limitation de la sous-traitance par les documents du marché.
- La jurisprudence qui concerne la réglementation des critères de sélection qualitative et des critères d'attribution des documents du marché.
- L'application de l'implémentation des nouveaux moyens électroniques dans la procédure de passation des marchés publics.
- Le développement de l'insertion de critères d'attribution basés sur des caractéristiques sociales, éthiques ou environnementales.

- **Cour de Justice de l'Union européenne**

La partie du répertoire concernant les décisions rendues par la Cour de Justice de l'Union européenne a également été réalisée en regroupant les arrêts analysés selon des catégories relatives aux activités de l'Observatoire :

- Les décisions abordant la procédure de contrôle et de vérification des prix dont les arrêts traitant du formalisme de ce contrôle, des justifications des soumissionnaires et de l'obligation de motivation lorsqu'une offre considérée comme trop basse est écartée.
- La jurisprudence qui concerne le contrôle et la limitation de la sous-traitance par le pouvoir adjudicateur.
- Les arrêts qui explicitent l'interprétation des motifs d'exclusion de la procédure et les critères de sélection qualitative.
- Le développement de l'insertion de critères d'attribution basés sur des caractéristiques sociales, éthiques ou environnementales.

VII. Critères de capacité économique et financière

Dès le début de l'année 2016, l'Observatoire a entamé un travail relatif aux critères de capacité économique et financière.

Dans ce cadre, l'Observatoire a rencontré les agents de la Cellule « Conseils et Politique d'Achats » du SPF P&O. Celle-ci dispose en effet d'un fichier Excel permettant l'analyse du niveau de solvabilité des entreprises à partir des bilans annuels. L'Observatoire souhaitait par le biais de cet échange comprendre le mode de fonctionnement de cet outil et la méthode appliquée par ce service.

Outre le fichier du SPF P&O, Monsieur Christian Bouchat, Secrétaire Régional de la FGTB HORVAL, a également mis au point un logiciel informatique qui permet de procéder à l'analyse de la capacité économique et financière des entreprises. Initialement développé afin de mieux saisir les paramètres appropriés lors d'une négociation, cet outil pourrait permettre d'analyser la situation économique et financière des opérateurs économiques de manière approfondie, ainsi que de repérer des indices de fraude ou de dumping social dans le cadre de la passation d'un marché public. L'Observatoire a rencontré Monsieur Bouchat à plusieurs reprises en 2016 afin de comprendre le fonctionnement de son outil. Ce travail a rejoint les préoccupations du GT « Lutte contre le dumping social » ; Monsieur Bouchat y a présenté le fonctionnement de son logiciel lors de la réunion du 7 novembre 2016.

L'Observatoire a complété ce travail par plusieurs lectures, la rédaction d'un document de travail relatif aux données et aux ratios comptables, et la réalisation d'un exercice d'application sur les informations d'un véritable marché.

VIII. Transposition des directives européennes 2014/23/24/25 UE sur la passation des marchés publics

Le 18 décembre 2015, le Conseil économique et social a été saisi par le Gouvernement bruxellois, au bénéfice de l'urgence, d'une demande d'avis sur la transposition des directives européennes 2014/23/24/25 UE sur la passation des marchés publics.

Ce projet de loi modifie la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Bien que la matière soit fédérale, le Conseil a rappelé en préalable l'importance de ses implications au niveau régional. Outre cette remarque, le Conseil a remis un avis en 15 points. L'avis est consultable dans son entièreté sur le site internet du CESRBC.

Les directives 24/25 UE ont été transposées en droit belge dans la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Compte tenu de la matière traitée, l'Observatoire a participé aux travaux effectués dans le cadre de cette saisine. Cela s'est traduit par la participation aux différentes réunions y afférentes ainsi qu'à la rédaction, avec le Secrétariat, de l'avis rendu par le CESRBC.

IX. Secteur du gardiennage

L'Observatoire avait entamé en 2015 un travail de terrain sur le secteur du gardiennage. Ce travail s'est poursuivi en 2016 par la rencontre de plusieurs acteurs de ce secteur (Association Professionnelle des Entreprises du Gardiennage, entreprises).

Ce travail continuera en 2017. Outre la connaissance des prix pratiqués et de la structure de ces prix, il devrait aboutir à des propositions de clauses à insérer dans les cahiers des charges de services de gardiennage.

X. Nouveau secteur : restauration collective

En janvier 2017, il a été décidé de porter les recherches et les analyses de l'Observatoire sur le secteur de la restauration collective.

XI. Autres activités

a. Co-secrétariat du groupe de travail « Simplification administrative » et comité de pilotage d'Easybrussels

- Groupe de travail « Simplification administrative »

Le groupe de travail « Simplification administrative » (ci-après GT) créé au sein du CESRBC se charge de réfléchir sur les questions liées à la simplification administrative. Ce GT est composé de membres du Conseil économique et social représentant les organisations représentatives des travailleurs, des employeurs, des classes moyennes et du non-marchand. Monsieur Charles Petit et Madame Scholiers en sont respectivement le Président et la Vice-Présidente. Sont également associés à ce GT en tant qu'observateurs des membres du personnel de l'Agence bruxelloise pour la simplification administrative nommée « Easybrussels » qui a été créée par une décision du Gouvernement en avril 2014.

Le GT s'est réuni pour la première fois le 3 juin 2016 afin de prendre connaissance des missions d'Easybrussels et de « brainstormer » sur les priorités pour la Région en matière de simplification administrative. Lors de cette réunion, les membres ont insisté sur la nécessité de donner à l'Agence les moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs (tant en termes de personnel que de budget) car la simplification administrative revêt un enjeu important. La volonté du GT est d'établir une liste de quelques chantiers clés et d'approfondir ceux-ci.

Une seconde réunion s'est tenue le 14 juillet 2016. A cette occasion, Madame Alexandre et Madame Lambotte (Impulse) sont venues présenter la liste des besoins des entrepreneurs bruxellois pour 2016 établie sur base de témoignages recueillis par les accompagnateurs d'Impulse et par les conseillers du « 1819 » à propos de dispositions ou de pratiques administratives qui empêchent les entreprises de s'installer et/ou de se développer facilement à Bruxelles.

Le 23 novembre 2016, Monsieur Henrard, du service e-Procurement du SPF P&O est venu informer les membres sur l'e-Procurement. Ce dossier est une des priorités d'Easybrussels en

matière de simplification administrative. La plateforme e-Procurement est une « boîte à outils » composée de plusieurs applications qui couvrent les différentes étapes de la procédure de passation d'un marché public, de la publication de l'avis et des documents de marché jusqu'à l'attribution et la gestion du back-office. C'est dans ce cadre plus particulier que l'Observatoire a participé en 2016 aux travaux de ce groupe et en assuré le co-Secrétariat.

- **Comité de pilotage d'Easybrussels**

Le Secrétariat du GT représente le CESRBC et l'Observatoire des prix de référence au sein du comité de pilotage d'Easybrussels afin de permettre un relais entre l'Agence et le Conseil. Ce comité, qui intègre toutes les administrations situées sur le territoire de la Région et les cabinets ministériels, suit les travaux de l'Agence de simplification administrative.

Il est à noter qu'une collaboration entre le CESRBC et Easybrussels est explicitement prévue dans l'objectif 7 du plan de simplification administrative 2015-2019 et que celle-ci s'est concrétisée via un accord de collaboration entre le Conseil et l'Agence signé le 9 juin 2016.

b. Feed-back de l'enquête de terrain « nettoyage » auprès de l'UGBN

L'Observatoire a reçu l'Union Générale Belge du Nettoyage (UGBN) le 27 avril 2016.

Le but de cette réunion était de présenter l'état d'avancement de l'enquête de terrain et certaines des conclusions auxquelles l'Observatoire avait abouti.

c. Magazine du Conseil

En 2016, l'Observatoire a rédigé deux brèves pour le Magazine du Conseil. L'une d'entre elles portait sur les 10 ans du projet e-Procurement⁴.

L'Observatoire a également co-rédigé, avec le Secrétariat du CESRBC, un focus consacré à Easybrussels et à la simplification administrative. Cet article a notamment permis d'évoquer la collaboration mise en place entre le CESRBC et Easybrussels.

Le Magazine du Conseil est accessible sur le site Internet du CESRBC à l'adresse suivante : <https://ces.irisnet.be/fr/publications/le-journal-du-conseil>.

d. Inspection régionale de l'Emploi

Le 6 avril 2016, l'Observatoire a rencontré l'Inspection régionale de l'Emploi (IRE). L'objectif de cette rencontre était d'échanger sur la problématique du dumping social dans les marchés publics.

⁴ Comme mentionné ci-avant, e-Procurement est une plateforme Internet composée de plusieurs applications qui permettent aux acheteurs publics (fédéraux, régionaux, locaux) et aux entreprises d'effectuer les marchés publics de manière informatisée.

Elle a également été l'occasion d'aborder le projet-pilote de protocole de collaboration entre l'IRE et la Commune d'Ixelles. Ce protocole a aussi fait l'objet d'une présentation dans le cadre des travaux du GT « Lutte contre le dumping social ».

e. Autorité belge de la Concurrence

L'Observatoire a reçu le 14 septembre 2016 l'Autorité belge de la Concurrence en vue d'échanger sur les pratiques de prix dans les marchés publics.

f. Formations

En 2016, les agents de l'Observatoire ont participé aux formations suivantes :

- « Comparaison des offres dans les procédures multicritères : la problématique de la pondération des critères d'attribution » – ESIMAP/Université de Mons – 2 journées (21 et 28/01/2016).
- « Marchés publics : cycle de formation de base » – ESIMAP – 9 journées (janvier à mars 2016).
- « e-Notification » – SPF P&O – 1 journée (03/02/2016).
- « Dématérialisation des marchés publics » – ESIMAP – 1 journée (23/06/2016).
- « Les clauses sociales dans les marchés publics » – SAW-B/Actiris – 1 demi-journée (15/09/2016).
- « Facility tender day » – EBP – 1 journée (29/09/2016).
- « Coût du cycle de vie » – Bruxelles-Environnement – 1 demi-journée (10/10/2016).
- « National tender day » – EBP – 1 journée (27/10/2016).
- « Analyse des candidatures et des offres » – EBP – 1 journée (16/11/2016).